

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 50-20-06-16

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016)

La commune, après les intempéries d'octobre 2015 qui l'ont fortement touchée, a sollicité auprès des services de l'État une demande de financement.

Au vu des difficultés quotidiennement rencontrées par le service communal pour la gestion de certaines installations municipales, le président de séance propose au Conseil Municipal de solliciter, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, un financement distinct pour des travaux de réfection concernant le parking intérieur et extérieur, la route au droit de la salle des fêtes Jean-Toussaint Dinelli mais aussi concernant les clôtures rigides à l'hippodrome, au boulodrome, au BMX et au Parc des Sports.

Ces travaux de rétablissement portent sur les revêtements de surface en enrobé du parking, sur la réfection des clôtures, des murs et murets, remise en place du portail...

Il propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel HT de l'opération	118 260 €
Participation État (DETR 2016) 30%	35 478 €
Participation Commune	82 782 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet de réfection du parking intérieur et extérieur de la salle des fêtes Jean-Toussaint Dinelli.
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de l'État, selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel HT de l'opération	118 260 €
Participation État (DETR 2016) 30%	35 478 €
Participation Commune	82 782 €

- Autorise le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 51-20-06-16

Objet : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de l'exercice 2016

Le président de séance expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour étoffer le parc automobile de la voirie ainsi que l'acquisition de jeux pour enfant pour compléter l'aménagement de l'espace ludique situé au Parc des Sports de la commune.

Il propose de demander pour ces deux projets une aide financière à la réserve parlementaire avec le plan de financement suivant :

Montant total de la dépense Hors taxe pour les deux projets	47 000 €
Réserve Parlementaire 49 %	22 991,59 €
Participation Commune 51 %	24 008.41 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter les deux projets concernant l'acquisition d'un véhicule pour la voirie et l'aménagement en jeux pour enfant de l'espace ludique du Parc des Sports.
- De donner son accord pour solliciter un financement auprès des services de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire et d'accepter le plan de financement suivant :

Montant total de la dépense Hors taxe pour les deux projets	47 000 €
Réserve Parlementaire 49 %	22 991,59 €
Participation Commune 51 %	24 008.41 €

- Autorise le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 52-20-06-16

Objet : Procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement d'une halle des sports, d'une aire de stationnement et de logements sociaux.

Le président de séance expose au Conseil Municipal que le stationnement aux abords du collège semble nettement insuffisant car les automobilistes se garent sur la route, ce qui représente un

véritable danger et que cette aire de stationnement sera une solution puisque le terrain se trouve à proximité immédiate.

Il met l'accent également sur la nécessité de répondre aux besoins des administrés dans le cadre du développement toujours croissant de la commune en termes d'équipements sportifs en créant une nouvelle halle des sports qui pourrait également être mise à disposition des élèves du collège de par son emplacement situé face au collège.

Enfin, il explique que la commune, ne possédant pas de foncier, se trouve en situation de carence au regard de la loi ALUR imposant à la commune la création de logements sociaux.

L'acquisition de ce terrain permettrait de répondre à un double objectif, d'une part augmenter le nombre de logements sociaux sur la commune et d'autre part respecter le principe de mixité sociale imposée par ladite loi.

Potentiellement, seul ce terrain permet de répondre à toutes ces attentes et au caractère d'utilité publique auquel ces projets doivent être liés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 300-1 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 11-1 à L 11-9 et R11-1 à R11-31 ;

Considérant que cette opération présente un caractère d'intérêt général ;

Considérant que la commune ne dispose pas de la maîtrise foncière ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la création d'un projet d'aménagement urbain comprenant une halle des sports, une aire de stationnement et des logements sociaux sur la parcelle D 60 ;
- D'autoriser le Député-Maire à engager la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire et à accomplir l'ensemble des formalités visant à acquérir par voie d'expropriation les immeubles nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser le Député-Maire à solliciter l'intervention de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse pour :
 - L'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire ;
 - L'obtention des arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité ;
- D'autoriser le Député-Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 53-20-06-16

Objet : Ouverture et dénomination du groupe scolaire du Bevinco ainsi que le transfert de l'école de Campo Vallone

Le président de séance informe les membres du Conseil Municipal que le groupe scolaire du Bevinco est en fin d'achèvement de travaux.

Il propose à l'assemblée d'approuver l'ouverture du nouveau groupe scolaire à la rentrée scolaire 2016/2017 ainsi que le transfert de l'école de Campo Vallone.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, permettant notamment au Conseil Municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public ;

En concertation avec les services de l'État dans le département ;

Vu la délibération N°36-03-08-12 du Conseil Municipal décidant de la construction du nouveau groupe scolaire du Bevinco ;

- Décide le transfert de classe au nouveau groupe scolaire d'une capacité d'accueil maximale de 18 classes ;
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



Motion du Conseil Municipal pour la dénomination du futur établissement scolaire.

(En annexe à la délibération)

Les élus de la commune de Biguglia, réunis en Conseil Municipal le 20 juin 2016, décident sur proposition de Monsieur le Député Maire énoncée par Monsieur BERNARDINI de dénommer le groupe scolaire **Simone PERETTI**.

En conséquence, le Conseil Municipal de Biguglia vote une motion et se prononce en faveur de cette dénomination en rendant hommage à cette ancienne institutrice et directrice de l'école Toussaint Massoni, décédée en 2005, aimée et appréciée par tous les citoyens de notre ville et garante d'une image résolument tournée vers l'avenir.

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2016 / 133
S.G.S

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 54-20-06-16

Objet : Remises gracieuses de pénalités sur la taxe d'urbanisme

Le président de séance expose au Conseil Municipal que certains administrés de la commune, n'ont pas acquitté dans les délais prévus la taxe d'urbanisme pour leur permis de construire, ainsi des pénalités de retard et de majorations leur ont été appliquées pour ce motif.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

Vu le décret N°96-628 du 15 juillet 1996 pris en application de l'article 14 et 15 de la loi N°94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme ;

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Corse en date du 18 mai 2016, émettant un avis favorable à cette requête;

• De réserver une suite favorable à la demande de :

- Mr POLESEL Jean-Pierre N° PC 03703B0009
- Mme AUPEST FILIPPI Sylvie N° PC 03706B0233

Dont les rapports sont joints en annexe à la présente, en procédant à la levée des pénalités émises à leur encontre, au titre de la taxe d'urbanisme.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 55-20-06-16

Objet : Location des structures communales. Annule et remplace la délibération N°44-20-05-16

Le président expose au Conseil Municipal qu'il a délibéré le 20 mai dernier sur la location des structures communales. (Délibération n°44-20-05-16).

Le président propose le retrait de cette délibération et de la remplacer par le tableau suivant :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION	DATE D'EFFET
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €	01/12/2016
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €	01/12/2016
SALLE ST EXUPERY			
Particulier	350 € / jour	1 500 €	01/12/2016
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE POLYVALENTE			
Particulier	150 € / jour	1 500 €	01/12/2016
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
ANCIENNE ECOLE VILLAGE			
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE TAMBURINI			
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE DES FETES DINELLI			
Résident	800 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association commune	400 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €	01/12/2016
MARCHE COUVERT			
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour		01/12/2016
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour		01/12/2016
1 emplacement	10 € / jour		04/07/2016

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

- D'annuler la délibération n°44-20-05-16 ;
- D'appliquer les dates et les tarifs suivants :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION	DATE D'EFFET
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €	01/12/2016
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €	01/12/2016
SALLE ST EXUPERY			
Particulier	350 € / jour	1 500 €	01/12/2016
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE POLYVALENTE			
Particulier	150 € / jour	1 500 €	01/12/2016
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
ANCIENNE ECOLE VILLAGE			
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE TAMBURINI			
Associations			
De 1 heure à 4 heures	60 € / an		01/12/2016
+ de 4 heures	120 € / an		01/12/2016
SALLE DES FETES DINELLI			
Résident	800 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association commune	400 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €	01/12/2016
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €	01/12/2016
MARCHE COUVERT			
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour		01/12/2016
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour		01/12/2016
1 emplacement	10 € / jour		04/07/2016

- Dit que les crédits seront versés au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 56-20-06-16

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de travail des adjoints techniques

Le président expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les horaires de travail de certains adjoints techniques 2^{ème} classe pour mieux correspondre aux besoins du service sur demandes des personnels concernés.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

Vu l'avis de la commission technique paritaire du 1^{er} juin 2016 ;

. De voter les tableaux suivants :

Grade	Durée ancienne	Durée nouvelle	Raisons invoquées	Accord	Date d'effet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	32 heures	17 heures	Réorganisation du service	Oui	01/09/2016

Grade	Durée ancienne	Durée nouvelle	Raisons invoquées	Accord	Date d'effet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	32 heures	17 heures	Réorganisation du service	Oui	01/09/2016

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	27

L'an deux mille seize, le vingt juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange-Paul PERETTI.

Date de la convocation : 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

Présents : NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François.

Absents excusés : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur (pouvoir à BERNARDINI François), DEMASI Sauveur (pouvoir à BELTRAN Muriel), CRUCIANI Christelle (pouvoir à SCAILLIEREZ Audrey), RAO Frédéric (pouvoir à CAPPELLARO Jérôme), GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : RONCHI Fabrice, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 57-20-06-16

Objet : Recours contentieux contre la SARL MDL. suite à la résiliation du marché public relatif au lot n° 5 « menuiseries bois » portant sur la réalisation de l'espace culturel Charles Rocchi.

Le président rappelle au Conseil Municipal que la commune avait confié à la société MDL par le biais d'un marché public le lot concernant les travaux de menuiseries pour la réalisation de l'espace culturel Charles Rocchi, pour un montant de 205 416, 38 euros HT.

La résiliation du marché public relatif au lot n° 5 « menuiseries bois » par la SARL MDL qui n'a pas tenu ses engagements, a contraint la commune à publier un nouveau marché public.

Il s'en est suivi des dépenses supplémentaires non prévues par le marché initial.

Suite à ce préjudice, le président propose à l'assemblée de recourir à une procédure contentieuse devant les juridictions administratives.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du président de séance et après en avoir délibéré décide :

Vu l'acte d'engagement signé par la SARL MDL le 10 juin 2011 aux termes duquel cette entreprise est devenue titulaire du lot n° 5 « menuiseries bois » du marché public pour la réalisation du complexe culturel de Biguglia (aujourd'hui dénommé « Espace culturel Charles Rocchi ») et ce, pour un montant de 205 416, 38 € HT soit **221 849, 69 € TTC** ;

Vu l'ordre de service en date du 22 novembre 2011 signé par la SARL MDL ;

Vu la lettre de la SARL MDL en date du 18 octobre 2012 aux termes de laquelle la société entend résilier unilatéralement le lot n° 5 de ce marché au motif qu'elle se serait trompé en établissant l'offre de prix ;

Vu la mise en demeure de la commune de Biguglia en date du 31 octobre 2012 dont la société MDL a accusé réception le 6 novembre 2012 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Biguglia en date du 20 décembre 2012 portant résiliation aux torts exclusifs de la SARL MDL du lot n° 5 de ce marché ;

Vu l'acte d'engagement signé le 26 février 2013 par LES NOUVEAUX MENUISIERS aux termes duquel cette entreprise est désormais le titulaire du lot n° 5 à la suite de la procédure négociée que la commune a été contrainte de mettre en œuvre à la suite de cette résiliation et ce, pour un montant de 546 764, 71 € HT soit **590 505, 90 € TTC** ;

Considérant que la SARL MDL qui est un professionnel habitué des marchés publics, ne pouvait certes pas sérieusement prétexter l'existence d'une telle erreur pour solliciter la résiliation du marché mais la différence de prix entre ces deux marchés ne pouvait s'expliquer seulement par l'urgence de contracter avec une nouvelle entreprise pour ne pas bloquer les autres intervenants ;

Considérant que la commune conseillée par le concepteur et maître d'œuvre de ce complexe culturel, a nécessairement commis une faute dans la passation de ce premier marché ;

Considérant qu'il convient d'opérer un partage de responsabilité à parts égales entre la commune et la société MDL et en conséquence, d'engager la responsabilité contractuelle de cette dernière à l'égard de la commune à hauteur de la moitié de la différence entre le montant de ces deux marchés successifs portant sur le même lot, soit la somme de **184 328, 10 € (368 656, 21 € / 2)**.

- D'autoriser le Député Maire à recourir à cette procédure contentieuse devant les juridictions administratives ;
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents concernant cette procédure ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

2016 / 142
S.G.S

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

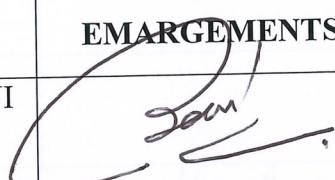
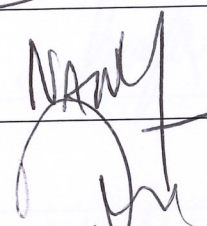
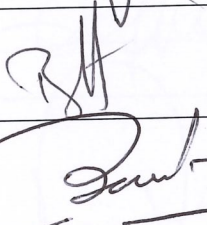
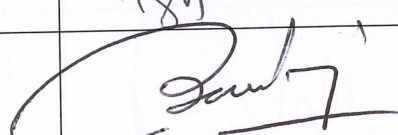
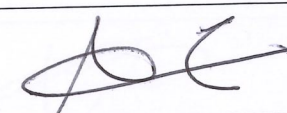
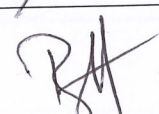
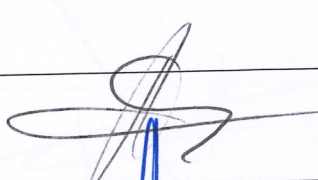
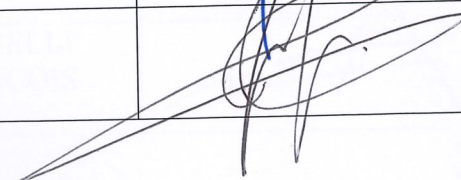


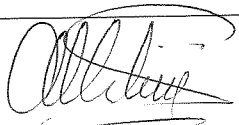
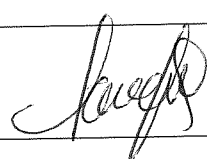
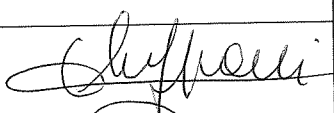
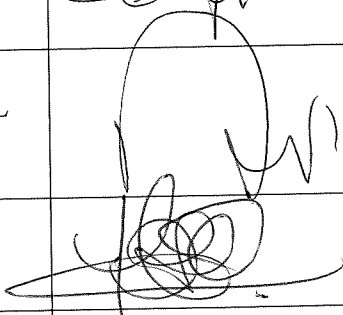
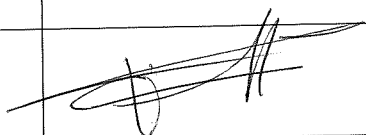
DATE	LIBÉRATIONS EN DATE	PAGE
50-20-06-16	Dépense de subvention au titre de la Dotation d'Équipement	2016/126
51-20-06-16	Demande de subvention au titre de la réservé parlementaire de l'exercice 2016	2016/127
52-20-06-16	Procédure de déclaration d'intérêt public et d'enquête parcelaire relative au projet d'aménagement d'une halle des sports, d'une aire de stationnement et de logements voies.	2016/128
53-20-06-16	Ouverture et dénomination du groupe scolaire du Sevin, ainsi que le transfert de l'école de Campo Vallone	2016/129
54-20-06-16	Remises gracieuses dérogatoires sur le taxe d'urbanisme	2016/130
55-20-06-16	Location des structures communales. Annule et remplace la délibération n° 44-20-05-16	2016/131
56-20-06-16	Modification de la durée hebdomadaire de travail des adjoints techniques	2016/132
57-20-06-16	Recours contentieux contre la SARL (SRL) suite à la résiliation du marché public relatif au lot n° 5 « menuiseries bois » portant sur la réalisation de l'espace culturel Charles Rochi.	2016/133

LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 20 JUIN 2016		
DATE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
50-20-06-16	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2016)	2016/123 2016/124
51-20-06-16	Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de l'exercice 2016	2016/125 2016/126
52-20-06-16	Procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement d'une halle des sports, d'une aire de stationnement et de logements sociaux.	2016/127 2016/128 2016/129
53-20-06-16	Ouverture et dénomination du groupe scolaire du Bevinco ainsi que le transfert de l'école de Campo Vallone	2016/130 2016/131 2016/132
54-20-06-16	Remises gracieuses de pénalités sur la taxe d'urbanisme	2016/133 2016/134
55-20-06-16	Location des structures communales. Annule et remplace la délibération N°44-20-05-16	2016/135 2016/136 2016/137
56-20-06-16	Modification de la durée hebdomadaire de travail des adjoints techniques	2016/138 2016/139
57-20-06-16	Recours contentieux contre la SARL MDL. suite à la résiliation du marché public relatif au lot n° 5 « menuiseries bois » portant sur la réalisation de l'espace culturel Charles Rocchi.	2016/140 2016/141 2016/142

2016 / 149
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR			BERNARDINI FRANCOIS	
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BELTRAN MURIEL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE	X			
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR			BELTRAN MURIEL	
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK	X			

ALBERTINI ANTOINETTE	X			
RONCHI FABRICE		X		
CRUCIANI CHRISTELLE			SCAILLIEREZ AUDREY	
CAPPELLARO JEROME	X			
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC			CAPPELLARO JEROME	
GHIPPONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI- SCHEIT JOSEPH- HENRI			PERETTI ANGE PAUL	
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE	X			
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE	X			
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU			VESPERINI STEPHANE	
TOTH PASCALE			LEONELLI FRANCOIS	